

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)

Nom	Prénom	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App. Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal

1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DES TITRES D'EXPLOITATION

☐ ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
☐ PARTICULIER	Nom	Prénom	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App. Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION : 2025-04-01 AU 2026-03-31

2.2 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À 2.3

Pour la construction ou l'entretien sur les terres du domaine de l'État :

☐ D'un chemin minier décrété minier

☐ D'un chemin en milieu forestier pour réaliser des activités d'aménagement forestier

☐ D'un chemin public par l'État, lorsqu'il est titulaire du bail

☐ De tout ou partie d'un chemin pour lequel une municipalité a obtenu une autorisation pour voir à son entretien ou à sa réfection

☐ D'un chemin par un organisme sans but lucratif déterminé par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, lorsqu'il est titulaire du bail

☐ Pour Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ou la Société de développement de la Baie James (SDBJ), lorsqu'elle est titulaire du bail

☐ Pour le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, lorsqu'il est titulaire du bail

2.3 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE ☐ TONNE MÉTRIQUE OU ☐ MÈTRE CUBE

INFORMATIONS			BRUT		RÉSERVE				
N° titre	N° site SMS	Votre référence	Quantités extraites de la face	Valeur ² des quantités extraites de la face	A	B	Valeur ² des quantités ajoutées	C	D
					Quantités au début de l'année	Quantités ajoutées (+)		Quantités soustraites (-)	Total à la fin de l'année D = A + B - C

SECTION 3 DÉCLARATION

Nom du signataire (en lettres moulées)

Prénom du signataire (en lettres moulées)

N° de téléphone

☐ Je consens à l'utilisation des renseignements personnels recueillis dans ce formulaire (voir **SECTION 4 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**).

☐ Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

X

DATE

SIGNATURE

1- Toute déclaration non reçue à la MRC dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104 \$ à partir de 16^e jour suivant l'échéance précitée.

2- La valeur correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites pour chacune des cases concernées (extraite de la face et ajoutée à la réserve). À titre d'exemple, une extraction de 80 tonnes métriques de brut, dont la valeur marchande locale serait de 10 \$ la tonne métrique, aura une valeur de 800 \$.

3- Les titulaires de titre d'exploitation qui ne remplissent pas au moins un des critères de la section 2.2 doivent payer une redevance au moment du dépôt de ce rapport. Pour la période concernée, elle est de **0,95 \$/m³** ou **0,53 \$/t.m.**

SECTION 4 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis par la MRC de La Matanie et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts ou par leurs partenaires sont nécessaires pour l'application de la *Loi sur les Mines (RLRQ, chapitre M-13.1)* et de ses règlements afférents. Ces renseignements seront traités confidentiellement. Toute omission de les fournir peut entraîner un refus de traitement du rapport. La MRC et le MRNF ne communiqueront ces renseignements qu'à leurs membres du personnel autorisés ou à leurs partenaires et, exceptionnellement, à certains ministères ou organismes, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*. Ils peuvent également être utilisés aux fins de statistiques, d'études ou de sondages. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels vous concernant ou de les faire rectifier. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la MRC de La Matanie.

Ce formulaire et le paiement, le cas échéant, doivent être reçus **avant le 15 avril 2026** à :

Adresse de retour :
MRC de La Matanie
158, rue Soucy, 2^e étage
Matane (Québec) G4W 2E3

Téléphone : 418-562-6734

Télécopieur : 418-562-7265

Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.